

Délibération

Du Comité Syndical

**Du 13 octobre 2017** 

## RAPPORTEUR: Olivier Majewicz, Président

TITRE: Ingénierie 2017 - Demande de financement

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 3 août 2017, Madame LETARD Vice-Présidente du Conseil Régional Hauts de France m'a informé de la reconduite du dispositif de soutien de l'ingénierie territoriale de Pays.

Depuis le début de l'année 2017, cette animation territoriale se poursuit malgré les incertitudes qui planaient jusqu'à présent sur le financement.

Cette animation concerne plusieurs dispositifs et programmes d'actions dont les retombées sont importantes pour les acteurs du territoire :

- l'animation du Calaisis on y prend Goût avec la promotion des 50 professionnels et leurs savoir-faire alimentaires sur le Pays du Calaisis;
- les parcours du patrimoine avec notamment le lancement des applications numériques à la disposition du public ;
- l'animation du label Territoire à Energie Positive et les dossiers environnement;
- l'animation des différents dossiers économiques et touristiques.

Au-delà, de l'animation de ces dispositifs, l'ingénierie consiste également à accompagner un certain nombre de collectivités et de porteurs privés dans l'émergence ou le suivi de leurs projets.

Cette animation est assurée par le SyMPaC, pour une dépense totale de 55 013 €

TTC avec le plan de financement suivant :

	PLAN DE FINAP	ICEMENT TTC	Assistant A
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Traitement Brut Charges patronales	39 464,00 € 15 549,00 €	Conseil Régional (45%)	25 000,00 €
	·	SyMPaC (55%)	30 013,00€
TOTAL Dépenses	55 013,00 €	TOTAL Recettes	55 013,00 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le budget prévisionnel comme base financière ;
- m'habiliter à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France :
- m'autoriser à signer la convention financière avec le Conseil Régional Hauts de France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

son envoi en Sous-Préfecture le 20 octobre 2017

Ell son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 20 octobre 2017

Le Président du SyMPaC,

Olivier MAJEWICZ